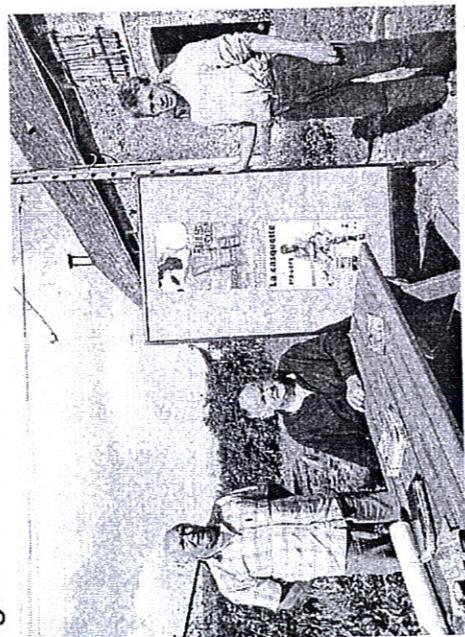


## Changé

### Spectacle de la compagnie Patrick Cosnet, le 30 septembre



De gauche à droite, Michel Lepage, Patrick Cosnet et Mickaël Lepage.

Pour la septième année, la Compagnie Patrick Cosnet, basée à Pouancé-en-Anjou, termine sa tournée d'être avec l'opération Fermes en scène. Vendredi 30 septembre, elle posera sa ramorque et ses valises à la ferme du Chénot, et présentera *La casquette de travers*, une comédie sur le monde agricole.

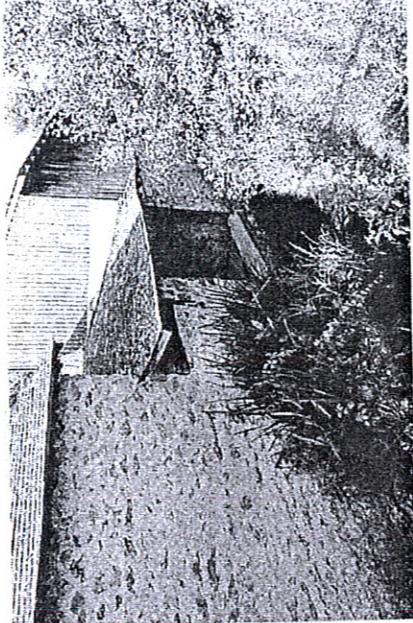
« Audépart, j'étais agriculteur, précise Patrick Cosnet. J'ai mal écrit et j'ai commencé par écrire sur mes voisins. Mes textes racontent la sociologie et l'évolution du monde rural. Il y a vingt ans, on a créé l'Herbarie à Pouancé, une ferme-auberge où sont présentés des spectacles. Les réflexions sur le monde agricole sont traitées avec humour, vérité mais aussi gravité. »

Programme. À partir de 19 h, possibilité de restauration et de dégustation avec la présence de producteurs bio. Le spectacle aura lieu à partir de 20 h 30, dans la stabulation. En première partie de soirée, concert avec Valérie Montembault, au violoncelle, et Dominique Lacroix, à la guitare.

**Vendredi 30 septembre** à la ferme du Chénot chez Mireille, Michel et Mickaël Lepage. Tarifs : adultes 12 € ; jeunes de 12 à 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi, 6 € ; gratuit

pour les moins de 12 ans. Réservation auprès de Mickaël Lepage au 02 43 53 46 60 ou 06 04 19 73 44 ; mickael.lepage@wanadoo.fr

## Restauration des lavoirs et aménagement d'un circuit touristique



Le patrimoine des lavoirs va être valorisé et restauré.

Début 2009, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Mayenne a procédé à une étude de réhabilitation et de valorisation des lavoirs, ainsi que des différents ruisseaux qui serpentent dans le centre-ville. En avril 2010, Nathalie Chardon, architecte, a été désignée pour assurer la maîtrise d'œuvre en rapport avec cette restauration.

La commune a adhéré le 14 mai 2009 à la Fondation du Patrimoine dont les principales actions sont de contribuer à l'identification des édifices et sites menacés de disparition, et d'organiser des partenariats avec les associations, les particuliers, les pouvoirs publics et les entreprises. Pour pouvoir déclencher l'avantage fiscal, il est nécessaire que la ville s'engage, via une convention avec la Fondation du Patrimoine, à mettre en place un fonds de concours, créé et géré par la Fondation.

Le conseil municipal a décidé d'accéder l'organisation par la Fondation

du Patrimoine, d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour le financement des lavoirs et murets des ruisseaux du centre-ville. Grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, tous les dons faits à la Fondation sont déductibles de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur les sociétés.

## Des étudiants planchent sur l'aménagement des Olympiades



Les étudiants ont reçu pour mission l'aménagement du hall et du club-house de la salle multisports Les Olympiades. À la suite de leur présentation, un projet sera retenu et servira de base à la réflexion pour

l'aménagement mural de la salle des Olympiades en cours de finalisa-

nation.

**Services périscolaires : réservation en ligne**

La commune s'est lancée dans une procédure de dématérialisation du pointage et de la facturation des dif-

## Assistantes maternelles : convention avec la Caf

Caf versé annuellement une aide financière. Un nouveau projet a été établi pour la période 2011-2014 et concernant les communes de Chanois.

n'avant pas internet, il sera toujours possible d'être accueilli à la mairie. Dans le cadre de cette démarche,

la mairie a mis en place une procédure de dématérialisation du pointage et de la facturation des dif-

## Balade nocturne, le samedi 1<sup>er</sup> octobre

L'environnement. En effet, ce soir-là, l'éclairage public sera éteint, hors

Trois questions à...